



---

## **Réformes gestionnaires : rapport de situation**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Le présent document fait le point des progrès accomplis depuis le rapport soumis à la dixième réunion du Comité.<sup>1</sup> Il met principalement l'accent sur le Système mondial de gestion (système de planification des ressources institutionnelles de l'OMS), le Centre mondial de services et l'application des normes comptables internationales du secteur public.

#### **LE SYSTÈME MONDIAL DE GESTION ET LE CENTRE MONDIAL DE SERVICES**

2. Le Système mondial de gestion est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour le Siège de l'OMS, les bureaux qui en relèvent, le Centre mondial de services et le Bureau régional du Pacifique occidental (y compris les bureaux de pays dans cette Région).

3. Après des débuts difficiles (comme l'avait observé le Comité au cours de ses deux dernières réunions), le Secrétariat a régulièrement amélioré le Système et s'y est progressivement adapté de façon à mieux répondre aux besoins de l'Organisation. Ces derniers mois, on s'est avant tout employé à stabiliser le Système, et notamment à résoudre les problèmes et à mettre en oeuvre les améliorations prévues, pour faire en sorte que le Système soit prêt et que l'on puisse en poursuivre l'extension comme prévu. On s'est également employé à clarifier les processus, les rôles et les responsabilités du nouveau modèle institutionnel.

4. Un processus d'examen complet a été mis en place afin de faciliter l'extension du Système. Les progrès ont été mesurés par rapport à trois indicateurs : la stabilité du Système, l'état de préparation du Centre mondial de services de Kuala Lumpur pour absorber une charge de travail accrue, et la préparation des Régions concernées, notamment en ce qui concerne le contenu et la forme des données en cours de normalisation, les changements institutionnels et la formation du personnel. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, des progrès ont été accomplis dans ces trois domaines. Par conséquent, le Secrétariat prévoit de mettre en oeuvre le Système mondial de gestion dans la Région de la Méditerranée orientale, la Région européenne et la Région de l'Asie du Sud-Est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et dans la Région africaine dans le courant de l'année.

---

<sup>1</sup> Document EBPBAC10/2. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité (voir document EB125/2009/REC/1, procès-verbal de la première séance, section 4).

5. En prévision de la mise en oeuvre du Système en janvier 2010, plusieurs fonctions ont été introduites par les trois Régions concernées fin 2009, à savoir : i) les états de paie des membres du personnel titulaires d'engagements temporaires, ii) la base de données des fournisseurs et iii) le module en libre-service qui permet aux membres du personnel d'avoir accès à leurs données personnelles et aux informations relatives aux paiements. En outre, les trois Régions ont entrepris leur planification opérationnelle pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le Système. Une formation intensive a été organisée pour s'assurer que les membres du personnel possèdent les compétences nécessaires pour utiliser le Système et comprennent les nouvelles méthodes de travail.

6. En ce qui concerne le Centre mondial de services, l'état de préparation en vue de l'extension du Système a été mesuré selon deux critères : le respect des méthodes de traitement des transactions exprimé en termes d'accords sur la qualité de service et le respect des temps de réponse standard aux demandes de services émanant des usagers. Des progrès appréciables ont été faits dans ces deux domaines au cours des derniers mois et l'on pense que le niveau de prestations actuel pourra être maintenu lorsque les trois Régions supplémentaires commenceront à utiliser le Système. Trois facteurs incitent à l'optimisme, à savoir : la présence d'un personnel plus expérimenté au Centre de services, un système qui fonctionne mieux et une meilleure saisie des données par les utilisateurs finals. À l'avenir, une attention accrue devra être portée à l'élaboration de normes de qualité pour les activités du Centre mondial de services.

7. Dans l'ensemble, et même si le Système mondial de gestion n'a pas encore pleinement démontré son efficacité, il a néanmoins déjà apporté de nombreux avantages à l'Organisation. Ainsi, la qualité de l'information et l'accès à celle-ci aux fins de l'établissement de rapports et de la prise de décisions ont été améliorés ; l'utilisation du Système favorise effectivement une plus grande discipline budgétaire et réduit le temps de traitement des opérations de routine ; enfin, l'obligation redditionnelle dans la prise de décisions est désormais plus facile à faire respecter.

8. Il convient toutefois de reconnaître que de nouveaux problèmes vont encore se présenter. L'expérience du Système mondial de gestion depuis plus d'un an a révélé que des améliorations étaient nécessaires pour accroître la convivialité et simplifier les processus. En outre, des efforts soutenus de gestion du changement, et notamment des activités de formation supplémentaires et une communication efficace, s'imposent si l'on veut faire en sorte que le Système et le nouveau modèle de prestation de services soient pleinement institutionnalisés au Secrétariat et que l'Organisation en tire le maximum d'avantages.

## **NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC**

9. Dans le cadre de son programme de modernisation, y compris des systèmes opérationnels essentiels à l'appui de la gestion fondée sur les résultats, et pour s'aligner sur les initiatives du même type prises à l'échelle du système des Nations Unies, l'OMS a entrepris en 2008 d'appliquer les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), comme le prévoyait la résolution WHA60.9. Le passage à ces normes permet d'améliorer le compte rendu budgétaire et financier sur la base du fait générateur et de la divulgation complète de tous les actifs et passifs, ce qui améliorera la comparabilité, la transparence et la responsabilité comptable et favorisera une meilleure prise de décisions et une meilleure gouvernance.

10. Les états financiers de l'OMS pour 2008 sont présentés selon le format IPSAS, même si certains chiffres ne sont pas conformes aux normes IPSAS, par exemple les soldes des avoirs fixes, qui doivent refléter la valeur de tous les avoirs de l'OMS à plus long terme (bâtiments, matériel de bureau et

véhicules), ou les sommes que l'Organisation devra engager à l'avenir pour verser aux membres du personnel les prestations qui leur sont dues doivent être entièrement comptabilisés.

11. Les difficultés entraînées par l'application des normes IPSAS et la nécessité d'actualiser les systèmes informatiques ont été à l'origine du report par de nombreux organismes du système des Nations Unies de l'objectif de la pleine application de ces normes, fixé à l'origine à 2010. L'OMS est en avance sur pratiquement tous les autres organismes des Nations Unies, ayant commencé à appliquer partiellement les normes IPSAS en 2008 et comptant les appliquer pratiquement dans leur intégralité d'ici 2010. Des difficultés subsistent dans quelques domaines, notamment les avoirs fixes et les inventaires, en raison des contraintes budgétaires (l'OMS est la seule parmi les organismes des Nations Unies à ne pas avoir d'équipe spéciale consacrée uniquement au projet d'application des normes IPSAS) et en raison de problèmes liés à l'introduction progressive du Système mondial de gestion. L'OMS espère néanmoins pouvoir appliquer entièrement les normes IPSAS pour l'exercice 2010-2011, conformément à l'article 13.2 du Règlement financier.<sup>1</sup>

## **MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION**

12. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir document WHA62/2009/REC/1, annexe 2 du texte du Règlement financier révisé conformément à la résolution WHA62.6.